

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le huit novembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Maud MERING, Madame Laëticia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Madame Valérie VÉRON *ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier BÉZIE*, Madame Catherine HAMON et Monsieur Thierry MARQUIS *ayant donné pouvoir à Madame Maud MERING*

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Olivier BÉZIE

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents..... 27

Votants..... 29

DCM n°224/2023 - 7.10.2**Budget 2023 de la commune - admissions en non-valeur**

Rapporteur : Madame GILLOT

Par courriel en date du 19 septembre 2023, Madame la comptable du Trésor a transmis à la collectivité des demandes d'admission en non-valeur pour un montant total de 4 848,48 euros. Cette somme est répartie comme suit :

- loyers communaux (années 2019, 2020 et 2021)	3 790,35 euros
- accueil de loisirs (année 2020)	3,39 euros
- divers (année 2016)	488,00 euros
- Temps d'Activités Périscolaires (année 2016)	5,00 euros
- assainissement (années 2016 et 2017)	561,74 euros

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale moyens généraux réunis le 12 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE les admissions en non-valeur désignées ci-dessus pour un montant total de 4 848,48 euros.

Le mandat correspondant sera émis à l'imputation comptable 6541 du budget 2023 de la commune.

Les admissions en non-valeur relatives aux recettes liées à l'assainissement, qui représentent la somme de 561,74 euros, feront l'objet d'un recouvrement auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.

Délibération publiée le 28 novembre 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Olivier BÉZIE**



Envoyé en préfecture le 27/11/2023
Reçu en préfecture le 27/11/2023
ID : 044-200078079-20231114-DCM_2023_224-DE